

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 27 septembre 2022

Délibération n° 2022 – 27/09/2022 – 4

*Désignation des représentants usagers au sein de la commission
vie étudiante et de campus (CVEC)*

- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU la délibération n° 2019-29/04/2019-12 du conseil d'administration du 29 avril 2019 approuvant la composition de la commission vie étudiante et de campus (CVEC)

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice bénéficiant du droit de vote : 6 Membres présents : 3 Membres représentés : 2 Total : 5	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 5 Pour : 5 Contre : 0
--	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **désigne les représentants des étudiants au sein de la commission de la vie étudiante et de campus (CVEC) :**

- **Louis BICHEBOIS-DELHIEF**
- **Louise BOUCHÉ**
- **Laura GUYONNET**
- **Ninon VEILLÉ**

Dijon, le 28 septembre 2022

Le Président de l'Université de Bourgogne,


Vincent THOMAS

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement